

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MM. PASCAL DE SERMET – MARIE-CHRISTINE LAVERGNE – CLAUDE DULIN – ANNIE THEPAUT – LOUIS VIALA – ALEXANDRA GERARD – MICHEL BAUVY – FRÉDÉRIC DUJARDIN – MARTINE VILLE – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – GILLES BALDAN – ~~ORLANE LIRIA~~ – CAROLINE LUCONI – VALÉRIE DELBOS GREGOIRE – ~~FRANCESCO AUSILIO~~ – DOMINIQUE DECUPPER – MICHÈLE MICHALSKI – MAGALI CAMINADE – PASCAL LLOPIS – JEAN-MARC MASINI – JEREMY BANOS

Ayant donné pouvoir : M. AUSILIO ayant donné pouvoir à M. DULIN
Mme LIRIA ayant donné pouvoir à M. BALDAN
M. LLOPIS ayant donné pouvoir à Mme CAMINADE

Absent :

Les convocations ont été adressées le 26 mars 2019.

La séance est ouverte à 19 heures.

Après avoir fait l'appel, donné lecture des pouvoirs et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire fait procéder à l'élection du secrétaire de séance. Madame **Valérie DELBOS GREGOIRE** est désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance publique précédente, qui a eu lieu le 4 février 2019, a été approuvé à l'unanimité.

I – CESSION IMMEUBLE 845 AVENUE de la LIBERATION :

Annule et remplace la délibération du 1er octobre 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'immeuble sis 845 avenue de la Libération à COLAYRAC-SAINT CIRQ et cadastré section E n° 1935 a été acquis en nue-propiété par la commune au terme d'un acte reçu par Maître MELLAC, notaire à NERAC, le 26 octobre 1987.

Le vendeur, l'association diocésaine d'Agen, avait reçu auparavant ce bien en nue-propiété par leg lors de la succession de Mademoiselle Rose PEBERAY, décédée le 7 avril 1986, l'usufruit étant légué à Mademoiselle Jacqueline PONSOLLE, occupant les lieux et pour sa vie durant.

Par acte authentique des 3 et 12 juin 2015, passé devant Maître LAPOTRE-ROUZADE, notaire à Agen, Mademoiselle Jacqueline PONSOLLE renonçait à cet usufruit, la commune devenant de ce fait plein propriétaire de ce bien immobilier.

Considérant l'état général de ce bâtiment qui nécessite d'importants travaux de réhabilitation,

.../...

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de conserver ce bâtiment dans le patrimoine communal car il n'est affecté à aucun usage d'intérêt public ou municipal,

Vu l'évaluation du service des Domaines en date du 20 septembre 2018,

Vu la proposition d'achat de Madame Carine ROUMET et Monsieur Jean-Marc BOUSQUET,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de décider la vente de l'immeuble sis 845 avenue de la Libération et cadastré section E n° 1935 à Madame Carine ROUMET et Monsieur Jean-Marc BOUSQUET ;
- de fixer le prix de vente à 65 000 euros (soixante cinq mille euros), les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur ;
- de décider la création d'une servitude sur la parcelle E 1935 au profit de la commune de Colayrac-Saint Cirq pour l'entretien et l'exploitation d'un puits et de sa canalisation souterraine destiné à l'arrosage du complexe sportif ;
- de désigner Maître LAPOTRE-ROUZADE, notaire à Agen, pour l'établissement de l'acte authentique correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet acte.

Monsieur MASINI demande à quoi sera affecté le produit de cette vente.

Monsieur le Maire répond que cette recette viendra alimenter la section d'investissement 2019 pour financer les travaux notamment de la salle des fêtes.

Madame DELBOS GREGOIRE s'étonne car cette recette devait être ciblée pour la rénovation de la salle de tennis.

Le Directeur Général des Services, interrogé, répond que ce type de recettes ne peut pas être individualisé dans le budget et qu'elle participe donc au financement global de notre programme d'investissement dont la rénovation de la salle de tennis fait partie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- vente de l'immeuble sis 845 avenue de la Libération et cadastré section E n° 1935 à Madame Carine ROUMET et Monsieur Jean-Marc BOUSQUET ;
- de fixer le prix de vente à 65 000 euros (soixante cinq mille euros), les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur ;
- la création d'une servitude sur la parcelle E 1935 au profit de la commune de Colayrac-Saint Cirq pour l'entretien et l'exploitation d'un puits et de sa canalisation souterraine destiné à l'arrosage du complexe sportif ;
- de désigner Maître LAPOTRE-ROUZADE, notaire à Agen, pour l'établissement de l'acte authentique correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet acte.

II – AVENANTS MARCHES de TRAVAUX SALLE des FETES :

Arrivée de Monsieur DECUPPER alors que Monsieur ANTONIOLI, intéressé dans cette affaire, quitte de la salle du Conseil Municipal. .../...

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux de la salle des fêtes sont en cours de finition et que celle-ci sera opérationnelle pour son inauguration prévue le 25 mai prochain.

Pendant le chantier, certains aménagements ou modifications au projet initial ont entraîné des plus et moins values pour certains des marchés allotis.

Monsieur le Maire donne le détail, point par point, de ces plus et moins values.

Monsieur MASINI revient sur certains postes qui soulèvent quelques questions :

Pour le lot n° 1 « Gros œuvre », il demande en quoi a consisté le sciage de la dalle non prévu au marché initial.

Monsieur le Maire répond qu'il a s'agit de scier le dallage existant et de reconstituer un hourdis béton pour supporter un plancher bois sur lambourdes qui n'était pas prévu au départ afin d'assurer solidité et confort dans l'utilisation de ce plancher notamment pour le club de judo.

Monsieur MASINI pense que cela aurait du être prévu au démarrage du projet et s'interroge sur la responsabilité des architectes en la matière. Il s'étonne également du prix du dallage quartz qui lui semble excessif.

Monsieur le Maire répond que ce dallage a été réalisé à sa demande pour faciliter l'utilisation et l'entretien du auvent et que son prix a été validé par la maîtrise d'œuvre comme étant un prix acceptable.

Pour le lot n° 5 « Plâtrerie », Monsieur MASINI demande des explications sur la plus-value de plus de 10 % du marché initial.

Le Directeur Général des Services, interrogé, répond que plus de la moitié de cette plus-value provient des demandes tardives du contrôleur technique (APAVE) afin de rendre coupe-feux les conduits de hotte aspirante et VMC de la cuisine, le reste étant des aménagements complémentaires demandés au fil du chantier.

Enfin, Monsieur MASINI, sans lien direct avec ce rapport, regrette que le goudronnage de l'allée du rugby ne soit pas suffisant et préconise de l'étendre jusqu'à la talenquère en bordure du terrain afin que les spectateurs aient les pieds au sec.

Monsieur le Maire prend note mais propose de revenir au vote de la délibération en cours d'examen.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés suivants :

LOT	Entreprise	Marché initial HT	Avenant	Montant marché	
				HT	TTC
1 – VRD – Maçonnerie – Gros œuvre	ANTONIOLI	195 543,34	+ 13 214,20	208 757,54	250 509,04
2 – Charpente bois – Couverture - Etanchéité	CATARINO	26 379,00		26 379,00	31 654,80
3 – Charpente métallique – Bardage/ITE – Serrurerie	DL AQUITAINE	115 978,07	- 1 132,18	114 845,89	137 815,06
4 – Menuiseries extérieures et intérieures aluminium	GARRIGUES	72 168,00	- 4 500,00	67 668,00	81 201,60
5 – Plâtrerie – Cloisons – Plafond – Isolation	BAT IMM	62 405,20	+ 6 601,16	69 006,36	82 807,63

6 – Carrelage – Faïences – Chape fluide	RUBIANO	37 150,88		37 150,88	44 581,06
7 – Menuiseries intérieures bois – Agencement – Signalétique	MAB TIVOLI	64 629,10		64 629,10	77 554,92
8 – Peinture – Nettoyage	DUTREY MIDI DECO	15 688,05		15 688,05	18 825,66
9 – Electricité – Courants forts et faibles – SSI	BOSCHET	79 921,48	+ 806,90	80 728,38	96 874,05
10 – Chauffage – Plomberie / Sanitaire – VMC	DAVID	80 256,00	+ 336,80	80 592,80	96 711,36
	TOTAL	750 119,12	+ 15 326,88	765 446,00	
			2,04%		

III – TABLEAU des EMPLOIS COMMUNAUX : SUPPRESSIONS d'EMPLOI :

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, suite à changement de grade de quatre de nos agents municipaux, il convient de mettre à jour le tableau des emplois communaux, après nomination dans leur nouveau grade, par la suppression de leur ancien emploi.

Considérant l'avis favorable des Comités Techniques en date du 15/11/2018 et 12/03/2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** la suppression des emplois suivants :

- 4 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

Compte tenu de ces suppressions le tableau des effectifs communaux s'établit comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS TABLEAU	EFFECTIFS POURVUS
Emplois fonctionnels		1	1
Directeur Général des Services	A	1	1
Administrative		4	3
Attaché Territorial Principal	A	1	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	1
Technique		14	14
Agent de Maîtrise	C	1	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	4	4
Adjoint Technique 2ème classe	C	8	8
Social		1	1
Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des E.M	C	1	1
Animation		5	5
Animateur	B	1	1
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	2	2
Adjoint d'Animation	C	2	2

Police Municipale		1	1
Garde Champêtre Chef principal	C	1	1
Total Général		26	25

Monsieur MASINI espère que les agents concernés par ces changements de grade auront bien mérité leur promotion !

IV – DESIGNATION d'un DELEGUE à l'ASSOCIATION « CULTURE-FETES » :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison des fonctions qu'il est appelé à exercer au sein du Bureau de l'association « Culture-Fêtes », Monsieur Frédéric DUJARDIN a décidé d'adhérer individuellement à l'association et de renoncer à sa délégation émanant du Conseil Municipal.

Il convient donc de le remplacer, les statuts de l'association prévoyant « deux membres de droit du Conseil d'Administration mandatés par le Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de confirmer Madame Annie THEPAUT et de désigner Monsieur Claude DULIN pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association « Culture-Fêtes ».

Monsieur le Maire fait le compte rendu des dernières réunions de l'association « Culture-Fêtes » au cours desquelles le Président n'a pas souhaité renouveler son mandat accompagné en ce sens par sa vice-présidente.

Madame CAMINADE demande si il a démissionné ou a été révoqué.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a eu ni démission ni révocation mais qu'il s'est simplement retiré après de nombreuses injonctions de notre part à tenir une assemblée générale en bonne et due forme. Cette AG a eu lieu. Les comptes sont corrects et ont été approuvés. Un bilan a été tiré de l'activité de l'association, plutôt positif en ce qui concerne l'organisation de la fête de la mi-juin mais aussi particulièrement négatif concernant l'organisation de soirées à vocation culturelle qui n'attirent pas beaucoup les colayracais. Il faut en tirer les conclusions qui s'imposent et ne pas renouveler les mêmes erreurs à l'avenir.

Monsieur BANOS souligne peut être un manque de communication concernant ces soirées car lui-même n'était pas informé.

Monsieur le Maire répond qu'on peut toujours faire mieux en terme de communication mais que, pourtant, le nécessaire avait été fait. Ces soirées ne trouvent simplement pas leur public. A l'exception de quelques élus et de leurs proches, il n'y avait pas grand monde malgré des spectacles de qualité.

V – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 et AFFECTATION des RESULTATS :

Arrivée de Madame VILLE.

Madame THEPAUT présente le Compte Administratif 2018.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2018
011 – Charges à caractère général	488 652,26
012 – Charges de personnel	1 073 186,63
65 – Autres charges de gestion courante	220 633,63
66 – Charges financières	10 786,95
042 – Opération d'ordre	19 772,24
Total dépenses de fonctionnement	1 813 031,71

Recettes de fonctionnement	CA 2018
013 – Atténuation de charges	9 201,70
042 – Opérations d'ordre	4 828,37
70 – Produit des services	157 950,68
73 – Impôts et taxes	1 361 829,36
74 – Dotation subvention part.	411 850,06
75 – Autres produits de gestion courante	21 096,16
76 et 77 – Produits financiers et exceptionnels	506,75
Total recettes de fonctionnement	1 967 263,08

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Réalisé en 2018	Restes à réaliser
16 – Emprunts et dettes assimilés	64 946,89	0,00
040 – Opérations d'ordre	4 828,37	0,00
Op 11 Bâtiments	26 416,62	8 700,00
Op 12 Matériel Mobilier	20 161,78	13 100,00
Op 45 Voirie et réseaux	25 142,06	1 200,00
Op 51 Cimetière	0,00	2 800,00
Op 68 Protection incendie	33 148,29	4 000,00
Op 83 Accessibilité ERP	29 716,70	4 200,00
Op 86 Effacement réseaux	40 456,86	64 500,00
Op 88 Parking salle des fêtes	285 759,08	7 500,00
Op 89 Théâtre de verdure	142 407,97	30 800,00
Op 90 Eclairage stade de foot	0,00	13 800,00
Op 91 Acquisition de 2 véhicules électriques	34 252,21	0,00
Op 92 Rénovation et extension salle des fêtes	374 763,50	401 200,00
Op 93 Eclairage public Chadois	5 701,71	0,00
Op 94 Terrain de rugby	5 160,00	0,00
Op 95 Urbanisme Grangea Laboulbène	0,00	20 000,00
Op 96 Isolation mairie et école de St Cirq	43 580,41	0,00
Op 97 Stationnement RD 813	23 759,48	2 800,00
Op 98 Sécurisation des écoles	16 077,09	25 900,00
Total dépenses d'investissement	1 176 279,02	600 500,00

Recettes d'investissement	Réalisé en 2018	Restes à réaliser
10 – Dotations, fonds divers et réserves	435 038,09	0,00
13 – Subvention d'investissement	303 558,14	343 100,00
16 – Emprunts et dettes assimilés	250 000,00	0,00
040 – Recettes d'ordre	19 772,24	0,00
Total recettes d'investissement	1 008 368,47	343 100,00

Madame DELBOS GREGOIRE demande ce que sont les restes à réaliser de l'opération 98 « sécurisation des écoles ».

Le Directeur Général des Services, interrogé, répond qu'il s'agit des travaux d'installation de la vidéo protection qui auront lieu pendant les vacances d'avril. .../...

Après que Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil Municipal, et que le Conseil a désigné Madame Marie-Chrystine LAVERGNE, 1ère Adjointe, pour prendre la présidence,

Délibérant sur le Compte Administratif 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** le Compte Administratif tel que présenté, dont les résultats sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1 813 031,71	1 967 263,08
	Section d'investissement	1 176 279,02	1 008 368,47
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement		195 238,07
	Report en section d'investissement		262 224,34
TOTAL (réalisations + reports)		2 989 310,73	3 433 093,96
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	600 500,00	343 100,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	600 500,00	343 100,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 813 031,71	2 162 501,15
	Section d'investissement	1 776 779,02	1 613 692,81
	TOTAL CUMULE	3 589 810,73	3 776 193,96

Affectation des résultats :

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement	349469,44
Besoin de financement de la section d'investissement (1068 excédent de fonctionnement capitalisé)	- 163 086,21
- excédent d'investissement cumulé (001) : + 94 313,79	
- déficit des restes à réaliser 2018 : - 257 400,00	
	+ 186 383,23
Excédent de fonctionnement reporté (002)	+ 186 383,23

Monsieur BANOS demande comment évolue le résultat au regard des exercices précédents.

Le Directeur Général des Services, interrogé, répond que ce résultat n'est pas forcément le meilleur indicateur de la bonne santé financière de la commune. Il dépend pleinement des investissements réalisés et de l'autofinancement mobilisé. Néanmoins un résultat positif supérieur au montant des sommes mises en réserve pour les dépenses imprévues est obligatoire. C'est encore le cas cette année et il faudra essayer de maintenir notre capacité d'autofinancement pour les prochains exercices.

.../...

VI – COMPTE de GESTION 2018 :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation ne peut être relevée :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget sur l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VII – AMORTISSEMENT des SUBVENTIONS d'EQUIPEMENT :

Madame THEPAUT expose que les subventions d'équipement versées (ventilation du compte 204xxx) sont obligatoirement amorties conformément à l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant les subventions versées au titre de l'exercice 2018 pour un montant de 22 562,76 euros correspondant à :

- article 2041481 : 3 592,54 (participation aux travaux cuisine centrale Agen)
- article 2041512 : 6 110,93 (fonds de concours éclairage public)
- article 204182 : 12 859,29 (participation enfouissement réseaux route d'Agen)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'amortir celles-ci en une fois sur l'exercice 2019 et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif (dépense de fonctionnement au 6811 [chap 042] – recette d'investissement au 2804 [chap 040] pour un montant global de 22 562,76).

VIII – FISCALITE LOCALE : TAUX 2019 :

Propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal en matière de fiscalité locale 2019 (taux inchangés depuis 2008).

Taxe d'Habitation :	8,05 %
Foncier Bâti :	19,67 %
Foncier Non Bâti :	82,36 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** les taux de fiscalité ci-dessus.

.../...

Le produit fiscal attendu pour 2019 est de :

T.H :	4 474 000	x	8,05 %	=	360 157	
F.B :	3 372 000	x	19,67 %	=	663 272	
FNB :	81 000	x	82,36 %	=	66 712	
					1 090 141	(1 054 830 en 2018)

IX – BUDGET PRIMITIF 2019 :

- **SUBVENTION aux ASSOCIATIONS**
- **SECTIONS de FONCTIONNEMENT**
- **SECTION d'INVESTISSEMENT**

Madame THEPAUT présente les propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal pour les subventions aux associations.

Ass ACACIA	300,00
Ass AMADEA	100,00
Ass Amis de St Cirq	160,00
Ass Amis de St Cirq (bibliothèque)	900,00
Ass Amis et Anciens du COC	160,00
Ass JIL Basket	3 384,00
Ass Colayrac Country	300,00
Ass FNACA	300,00
Ass Football Club	3 584,00
Ass GV	460,00
Ass Judo Kodokan	923,00
Ass les Aînés Ruraux	100,00
Ass Mini Atelier	160,00
Ass Modern'Jazz	1 035,00
Ass Pétanque	310,00
Ass Rugby	1 937,00
Ass Société de Chasse	300,00
Ass Tennis	1 346,00
Association climatologique	100,00
Association Crèche la Farandole	75 241,00
Comité de Jumelage	1 950,00
Comité œuvres sociales	7 130,00
Montreurs d'images	160,00
Musiquenvie	8 000,00
Prévention Routière	160,00
TOTAL	108 500

Monsieur MASINI demande ce qu'est Musiquenvie.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une école de musique associative et intercommunale pour laquelle nous avons décidé, il y a maintenant plusieurs années, de plafonner la subvention à 8 000 euros par an, bien en-deçà de ce que nous devrions verser au regard du nombre d'élèves colayracais.

Monsieur MASINI demande quel est ce nombre.

.../...

Le Directeur Général des Services, interrogé, répond qu'il y a une vingtaine d'enfants inscrits cette année à Musiquenvie.

Monsieur MASINI trouve cette subvention disproportionnée en comparaison avec celles versées aux clubs sportifs.

Monsieur le Maire prend acte de cette position mais convient que c'est le prix à payer pour offrir une culture musicale aux enfants de Colayrac-Saint Cirq.

Concernant les clubs sportifs, Monsieur le Maire, informe le Conseil que le Bureau Municipal a été saisi d'une demande de subvention exceptionnelle par l'association JIL Basket en raison de difficultés financières que rencontre le club actuellement. Une proposition d'avance sur subvention de 1 000 euros a été faite, proposition jugée insuffisante et rejetée par l'association. Le Bureau Municipal a décidé que, malgré les très bons résultats sportifs actuels de cette association, il n'était pas possible de donner suite à leur demande sans déséquilibrer notre politique globale d'aide à la pratique sportive en faveur de tous les clubs colayracais. Nous avons fait de gros efforts pour maintenir les subventions au fil des années malgré la baisse drastique des dotations de l'Etat et nous avons encouragé la pratique sportive en club par la participation aux frais de licence des jeunes de moins de 18 ans. Il n'est pas possible de suivre budgétairement des demandes qui remettraient en question cette politique en faveur des jeunes sportifs pour financer des joueurs rémunérés, nonobstant leurs performances sportives du moment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

Madame THEPAUT propose une lecture synthétique du Budget Primitif 2019 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget 2018	BP 2019
011 – Charges à caractère général	506 060	501 300
012 – Charges de personnel	1 082 000	1 096 500
65 – Autres charges de gestion courante	230 818	248 200
66 – Charges financières et exceptionnelles	11 000	14 000
68 – Dotations aux amortissements	14 894	22 563
022 – Dépenses imprévues	120 000	120 000
023 – Virement à la section d'investissement	201 512	110 224
Total dépenses de fonctionnement	2 166 284	2 112 787

Recettes de fonctionnement	Budget 2018	BP 2019
002 – Excédent reporté	195 238	186 383
013 – Atténuation de charges	10 000	5 000
70 – Produit des services	146 640	135 000
73 – Impôts et taxes	1 381 444	1 381 276
74 – Dotation subvention part.	412 024	385 128
75 – Autres produits de gestion courante	20 938	20 000
Total recettes de fonctionnement	2 166 284	2 112 787

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019.

Section d'investissement

Recettes non affectées	BP 2019
001 – Excédent d'investissement reporté	94 313
021 – Virement de la section de fonctionnement	110 224
024 – Produits cessions immobilisations	208 330
10222 – FCTVA	170 000

10226 – Taxe d'aménagement	20 236
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	163 087
1328 – Autres subventions	1 989
1641 – Emprunt 2019	360 000
280422 – Amortissement participations	22 563
Restes à réaliser 2018	343 100
Total recettes	1 493 842

Dépenses non affectées	BP 2019
020 – Dépenses imprévues	30 000
1641 – Remboursement des emprunts	324 342
2051 – Licences	6 000
Restes à réaliser 2018	600 500
Total dépenses	960 842
Solde pour financement des équipements	533 000

Inscriptions nouvelles	BP 2019
Op n° 11 Bâtiments	30 000
Op n° 12 Matériel/Mobilier	20 000
Op n° 45 Voirie CR (dépenses 40 000 / recettes 11 000)	29 000
Op n° 51 Cimetière	5 000
Op n° 83 Accessibilité ERP	8 000
Op n° 92 Salle des fêtes	270 000
Op n° 97 Stationnement RD 813 (dépenses 46 000/recettes 29 000)	17 000
Op n° 100 Ecole René Cassin (dépenses 45 000/recettes 12 000)	33 000
Op n° 101 Salle de tennis (dépenses 90 000 / recettes 24 000)	66 000
Op n° 102 Ateliers municipaux	25 000
Op n° 103 Eglise du Bourg	30 000
Total dépenses nettes	533 000

Monsieur MASINI demande des précisions sur l'opération n° 102 « ateliers municipaux ».

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'aménager le parking des services techniques et de le clôturer. Par ailleurs, nous avons sollicité le SDEE 47 pour étudier la couverture en panneaux photovoltaïques de plusieurs de nos bâtiments dont les ateliers municipaux.

Un débat s'instaure ensuite sur la pertinence de ces installations du point de vue de leur empreinte carbone et du recyclage des panneaux et des batteries en fin de vie.

Monsieur MASINI évoque pour finir la fermeture des commerces dans le bourg de Colayrac et propose de mener des actions de communication pour y remédier.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réouverture prochaine de la boulangerie « verte » et de l'installation d'une architecte dans les anciens locaux du Crédit Agricole.

Concernant le restaurant « la Guinguette », la difficulté pour sa reprise vient du coût des mises aux normes nécessaires. C'est un restaurant qui a du potentiel mais dont la rentabilité n'est pas du tout assurée. Faut-il que la commune s'implique dans le rachat de ce bâtiment ? C'est une question que nous aurons peut être à traiter.

Monsieur DUJARDIN demande ce qu'il en est de l'immeuble NAGOUA qui menace ruine.

Monsieur le Maire répond qu'il a reçu Madame Aline NAGOUA, propriétaire, pour lui demander ses intentions. Elle serait d'accord pour vendre maintenant mais l'estimation faible des domaines, compte tenu de l'état du bâtiment, ne la satisfait pas. En tout état de cause, cet immeuble devra être détruit et ne pourra être reconstruit compte tenu du risque inondation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** la section d'investissement du Budget Primitif 2019.

X – SIVAC : FISCALISATION CONTRIBUTION 2019 :

Fiscalisation de la contribution du SIVAC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'arrêter les montants à fiscaliser en 2019 au profit du Syndicat Intercommunal de Voirie d'Agen Centre (SIVAC) :

Contribution	147 905,03	
Emprunts travaux	30 852,07	
	<hr/>	
Total à fiscaliser en 2018	178 757,10	(177 617,38 en 2018)

XI – SIVAC : EMPRUNT TRAVAUX 2019

Considérant les besoins de travaux de réfection de notre voirie communale et afin d'alimenter notre part travaux au budget syndical,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Président du SIVAC, au titre de l'exercice 2019, la réalisation d'un emprunt de 30 000 euros – durée de remboursement : 5 ans, qui viendra alimenter la part travaux dérogée pour notre commune par le Syndicat.

Il est précisé que, compte tenu de l'extinction automatique de la dette quinquennale correspondant à ces travaux, ce nouvel emprunt n'entraînera pas d'augmentation de la fiscalité syndicale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BAUVY qui présente les statistiques de la gendarmerie concernant la délinquance sur notre commune pour l'année 2018.

Evolution des cambriolages :

	2016	2017	2018
Locaux habitation principale	20	15	6
Résidences secondaires	4	0	0
Locaux pro / asso	10	4	2
Autres lieux	3	4	0
Cambriolages	37	23	8 (- 65 %)

Evolution des vols :

	2016	2017	2018
Contre particuliers	16	9	15 (+ 66 %)
Véhicules et 2 roues	10	9	6 (- 33 %)

La séance est levée à 21 heures 05.

La Secrétaire de séance

Le Maire

Valérie DELBOS GREGOIRE

Pascal de SERMET